

Ce document, mis gratuitement à disposition sur le site [www.quelsdroitsfacealapolice.be](http://www.quelsdroitsfacealapolice.be), est l'un des **15 outils** proposés dans l'ouvrage **Quels droits face à la police ?**, manuel juridique et pratique, par Mathieu Beys, disponible pour 24 euros dans les bonnes librairies et sur le site de **Jeunesse & droits** [www.jdj.be/librairie/index.php](http://www.jdj.be/librairie/index.php) ou **Couleur livres** [www.couleurlivres.be/html/commande.php](http://www.couleurlivres.be/html/commande.php). Acheter ce livre contribue à améliorer l'information gratuite sur le site !

Cet extrait est en principe à jour au **1er septembre 2014**. En vue d'améliorer ce manuel, merci d'envoyer toute jurisprudence pertinente, remarque, critique à l'adresse [info@quelsdroits.be](mailto:info@quelsdroits.be).

## 560 – Demande de liste d'objets saisis

Nom, Prénom.....  
Adresse.....  
(Téléphone).....  
(e-mail).....

Mme / M. ....  
Chef de corps de la zone de police de  
..... ([www.infozone.be](http://www.infozone.be))

### Par fax ou recommandé

.....(lieu), le .....(date)

Madame, Monsieur le Chef de corps,

### Concerne : Demande de liste d'objets saisis

Des policiers de la zone ont saisis des objets m'appartenant en date du ..... à ... h....., à .....(lieu précis)

*Décrire le plus précisément possible les circonstances et éventuellement l'identité, le matricule ou le grade des policiers.*

A ce jour, je n'ai reçu aucune liste ni inventaire, ni procès-verbal mentionnant les objets saisis et les raisons de la saisie. De mémoire, je me souviens qu'il s'agit notamment des objets suivants :

.....

### - CONDITIONS D'UTILISATION -

L'utilisation et la modification de ce document sont libres aux conditions suivantes :

- 1 - Chaque utilisateur est entièrement responsable de son utilisation et de ses conséquences (ni l'auteur ni l'éditeur ne pourront être mis en cause, notamment en cas de modification de la réglementation) ;
- 2 - Toute utilisation lucrative ou commerciale (revente...) de ce document est interdite ; les professionnels peuvent facturer à leurs clients uniquement la plus-value produite par leur travail personnel ;
- 3 - Le présent paragraphe sera intégralement reproduit à chaque reproduction ou utilisation.

Pourriez-vous avoir l'amabilité de me faire parvenir l'inventaire ou le procès-verbal de saisie (article 30 de la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police ; article 37 du Code d'instruction criminelle) et de m'informer sur les possibilités de récupérer ces objets ?

Je vous remercie déjà pour votre attention et pour le traitement rapide de ce dossier.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame / Monsieur le Chef de corps, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom, Prénom....., Signature

**Annexes :**

- preuve d'identité
- *(si possible)* preuve de propriété des objets saisis (photos, factures...)